

**COMPTE-RENDU**  
**Conseil Municipal du mardi 21 mai 2019 à 18h00**

**Mardi 21 mai 2019 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – B. DANIS – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

**Absents représentés** : MC. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - J. HURTADO par M. PEREZ - A. CHOUKROUN par J. LAFAGE - S. SENEGA-SANCHEZ par C. BRISSEOIS - S. BERBEZIER par JF. MARY

**Absente** : S. JEAN

**Secrétaire de séance** : M. LEFEVRE

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

1. Modification du règlement intérieur du conseil municipal (Annexe 1) (M.ROUVIER)  
À L'UNANIMITE
2. Règlement intérieur unique des accueils de loisirs collectifs de mineurs (Annexe 2) (S.BASSI)  
À L'UNANIMITE  
Arrivée de S. SENEGA-SANCHEZ.
3. Approbation du PLH (Annexe 3) (G. REQUENA)  
A LA MAJORITE  
Abstention : G. GUIRAUD – C. PINO
4. Approbation du contrat Bourg Centre (Annexe 4) (M. ROUVIER)  
A LA MAJORITE  
Abstention : C. CARRIE-MAHMOUKI - G. GUIRAUD – C. PINO
5. Recours à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal des emprises foncières des rues Maurice Ravel et Hector Berlioz/rue de l'Argentié (J. LAFAGE)  
À L'UNANIMITE
6. Commande publique : construction de la crèche municipale (J-F. MARY)  
À L'UNANIMITE
7. Modification du tableau des effectifs (M. ROUVIER)  
À L'UNANIMITE
8. Modification des Autorisations Spéciales d'Absence (M. ROUVIER)  
À L'UNANIMITE
9. Modification contrat de concession des sous-traités de concession (M. IBARS)  
À L'UNANIMITE
10. Tarifs publicité pour les panneaux lumineux cœur de ville et Marseillan-Plage (M-C. FABRE DE ROUSSAC)  
À L'UNANIMITE
11. Tarifs « produits publicitaires » - Randonnée palmée sportive (M-C FABRE DE ROUSSAC)  
À L'UNANIMITE
12. Subventions aux associations : compléments (L. FABRE)  
À L'UNANIMITE
13. Décisions du Maire (M. le Maire)  
Le conseil prend acte.

La séance prend fin à 19h45.

Le Maire

Yves MICHEL

